

Acceptation financière Revenu garanti – Chiffre d'affaires & Frais

RENTE MAXIMALE STANDARD À ASSURER

Indépendants ou professions libérales sans société

80% des frais¹

- rentes incapacité de travail et invalidité déjà assurées
- = rente maximale à assurer

Frais: tous les frais hors les marchandises, matières premières et fournitures et hors les revenus du gérant

Dirigeants d'entreprise indépendants ou salariés

70% du chiffre d'affaires¹

- rentes incapacité de travail et invalidité déjà assurées
- = rente maximale à assurer

Chiffre d'affaires : compte 70 – compte 60 (les marchandises, matières premières et fournitures)

¹ Proportionnellement à la contribution du gérant indépendant aux revenus ou du dirigeant d'entreprise au chiffre d'affaires de sa société

FORMALITES STANDARD

Toujours indiquer le chiffre d'affaires / les frais et les assurances existantes sur le document 'Déclaration Revenu garanti – Chiffre d'affaires & Frais'

TOUJOURS acceptation financière

Preuves :

- **Indépendants :**
avertissement-extrait de rôle des 2 dernières années
- **Sociétés :**
compte de résultat des 2 dernières années (version étendue)

PAS de Revenu garanti – Chiffre d'affaires & Frais si :

- Bénéfice imposable exercice précédent < 0
OU
- Actif net < 50 % du capital social

INDEPENDANT OU SOCIETE DEBUTANT

Si < 3 ans d'activité : Revenu garanti – Chiffre d'affaires & Frais n'est pas possible

Exceptions :

En concertation avec la compagnie, un Revenu garanti – Chiffre d'affaires & Frais est possible en cas de

- continuation en tant qu'indépendant d'une même activité salariée (moyennant preuve)
- continuation en tant que société d'une même activité salariée/indépendante (moyennant preuve)

Preuves :

Avertissements-extrait de rôle² / compte de résultat des 2 dernières années (si disponibles)

Si non disponibles :

- déclarations TVA ou convention de management
- attestation du comptable avec mention des frais
- pour les professions médicales : convention avec hôpital ou contrat d'association

² Sur la base de l'avertissement-extrait de rôle. S'il n'est pas disponible, la déclaration fiscale suffit.